

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT QUATRE du mois de JUIN, à DIX-HUIT heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET
- Messieurs Francis LEGROUT, Philippe HERITIER, Daniel GUEROUT, Christophe TIRARD, David PETITON, Monsieur Philippe BOSQUET, Madame Christine MOUQUET

Absents excusés :

- Monsieur Jean-François DEROIDE

Pouvoir :

- Monsieur Jean-François DEROIDE à Madame Véronique DEPREUX

Madame GAUTHIER-DARCET a été élue secrétaire de séance.

Date des convocations : le 12 juin 2024 Date d'affichage : le 17 juin 2024

Envoi ajouts à l'ordre du jour le 17 juin 2024

Madame DEPREUX ouvre la séance.

Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications des commissions
- Recrutement d'un agent (modification de mission temporaire à CDD)
- Participation au FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes)
- Projet mares (participation au pot)
- Questions diverses
 - o Panneaux de signalisation (chemin du presbytère, chemin des droseras...)
 - o Cinéma en plein-air
 - o Pique-nique du 14 juillet
 - o Projet Basse Saône (enquête publique débutée)

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATIONS DES COMMISSIONS

- o **Commission Vie Communale**

Monsieur TIRARD informe le Conseil qu'il a contacté, avec Monsieur HERITIER, le cuisinier du restaurant «Le Doris» afin d'établir un devis pour le repas des anciens prévu le dimanche 15 décembre 2024.

Monsieur TIRARD informe également que Mr GERMOND, qui avait effectué l'animation l'an dernier, serait prêt à réitérer la prestation pour 2024.

Les membres du Conseil pensent qu'il est préférable de changer régulièrement de prestataire et proposent que soit recontactée la personne qui était venue en 2021. Ils précisent également que la sonorité de la salle impose un volume adéquat.

Il est rappelé que le Noël des enfants aura lieu le dimanche 8 décembre 2024.

○ **Commission Sécurité**

Monsieur PETITON indique qu'il est constaté qu'un passage dans la haie qui borde la salle polyvalente s'est formé (au niveau de l'ancien emplacement du monument aux morts).

Celui-ci est particulièrement dangereux car les enfants arrivent sur le talus qui descend la rue aux juifs et se retrouvent subitement sur la route.

Pour leur sécurité, il est proposé d'ajouter un grillage.

○ **Commission Communication**

Monsieur BOSQUET confirme que tous les points de blocage concernant l'antenne ont été levés, mais le bail du terrain concerné doit encore être signé.

Il interroge le conseil sur l'opportunité d'envisager une exposition dédiée au peintre Jean-Jacques ROUSSEAU. Elle pourrait être installée à la mairie, si le musée de Dieppe accepte de nous prêter les toiles qu'il détient.

Monsieur BOSQUET informe les membres du Conseil de l'article paru le jour même dans «Les Informations Dieppoises» et dans lequel Madame TURMEL, Présidente de l'Association Marakana, revient sur l'annulation du festival, en indiquant qu'elle ne comprend pas les raisons de cette annulation.

Cet article a choqué l'ensemble des membres du conseil, qui a toujours soutenu l'événement techniquement et financièrement, sachant que le conseil souhaitait un simple décalage de date et que l'annulation a été décidée par l'association. Il n'est pas correct dès lors de laisser écrire qu'elle n'est pas comprise.

Du fait des problèmes internes de l'association, le festival prévu cette année était d'ailleurs beaucoup moins ambitieux que celui de l'année dernière.

Madame le Maire et Monsieur GUEROUT évoqueront ce sujet lors de l'Assemblée Générale de l'association le samedi 29 juin 2024.

RECRUTEMENT D'UN AGENT (MODIFICATION DE MISSION TEMPORAIRE A CDD)

Le Centre de Gestion avait été missionné afin de trouver un agent pour le remplacement de Mr RAMBERG dans le cadre d'une mission temporaire.

La recherche s'étant révélée infructueuse, une annonce pour un recrutement classique a été passée.

Il s'agit d'un contrat pour les mois de juillet et août, sur la base d'un 1^{er} échelon au grade d'adjoint technique.

Monsieur Mikaël BERTIN a été retenu suite à sa candidature.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le recrutement sur Contrat à Durée Déterminé de deux mois en remplacement de Monsieur RAMBERG.

Le recrutement de Monsieur BERTIN est accepté à l'unanimité.

PARTICIPATION AU FAJ (FONDS D'AIDES AUX JEUNES)

Comme chaque année, nous réceptionnons une demande du département de Seine-Maritime pour notre participation au Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2023, 550 aides ont été accordées (370 soutiens à des projets d'insertion et 180 aides de 1^{ère} nécessité).

Le montant par habitant est de 0.23€, ce qui reviendrait à 109.71 € (109,48 en 2023).

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la participation au FAJ et autorise le règlement de 109,71 €.

PROJET MARES

Madame MOUQUET présente succinctement le projet photo réalisé avec le concours de Monsieur Mathias GOUEL (photographe de la série de photos réalisée en 2023 pour les Bassins Versants) et les écoles du SMVOS.

*Il s'agira d'aller photographier la vie des mares et des amphibiens avec les élèves.
Une exposition aura lieu en juin 2025 à la Charreterie de Longueil.
Madame Mouquet propose que la commune participe en offrant le pot du vernissage de l'exposition.*

Les membres du Conseil Municipal valident sa proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- *Panneaux de signalisation (chemin du presbytère, chemin des droseras...)*

Plusieurs demandes nous ont été soumises pour l'ajout de panneaux de signalisation :

- *Remplacement du panneau «voie sans issue» par un sens interdit avec panonceau «sauf riverains» - Chemin du presbytère*
- *A l'entrée, sur un poteau existant supportant les indications « sens interdit » et « sauf riverains ». Signalétique de « voie sans issue » - Chemin des Droseras*
- *«stationnement interdit » et « accès pompiers » - Chemin des Droseras, à l'orée de la forêt. L'ouverture prochaine du Phare aux visites risque d'entraîner un stationnement anarchique sur le Chemin des droseras gênant l'intervention des secours.*

Monsieur PETITON ajoute que le panonceau «sauf riverains» de la Route du Phare a été dérobé.

Monsieur TIRARD rappelle sa demande d'installation d'un miroir. Le modèle qu'il avait suggéré ne pouvant être installé, il est choisi de commander le même que l'an dernier pour la résidence «Les Belles Etentes» auprès de la société Manutan.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat de :

- *2 panonceaux «sauf riverains»*
- *1 sens interdit*
- *1 stationnement interdit avec panonceau «accès pompiers»*

- *Cinéma en plein-air*

Une séance en plein-air et plusieurs activités autour du cinéma nous sont proposées par l'agglomération Dieppe-Maritime et l'Association Maison Jacques Prévert. La participation serait de 750 €.

Compte-tenu de la nécessité de repli vers la salle du point de rencontre en cas de mauvais temps, la place Sylvain Halfon a été retenue par le conseil pour la date du 13 août (après le salon d'été de l'association Cap d'Ailly). Plusieurs films ou dessins animés nous sont proposés.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'organisation des activités cinéma et la participation de 750 €.

Le film choisi serait : Les Trois Mousquetaires - D'Artagnan

- *Pique-nique du 14 juillet*

Pour le moment, 16 personnes ont réservé leur place. Principalement des membres du Conseil.

Il est suggéré de participer aux boissons.

Madame le Maire propose qu'il soit alloué un budget de 150 € à cet effet.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Conseil.

- *Projet Basse Saône 2050*

L'enquête publique pour le projet de reconnexion de la Saône à la Mer a débuté le 10 juin et se poursuivra jusqu'au 15 juillet 2024.

Les membres du Conseil soulignent leur incompréhension quant à la piste cyclable de la commune de Quiberville-sur-Mer et le fait qu'elle ne se prolonge pas sur la commune de Sainte-Marguerite ; tout comme la nécessité de la présence d'un stationnement en adéquation avec l'afflux touristique en front de mer.

Madame le Maire invite les membres du Conseil à consigner leurs remarques dans le cahier de l'enquête.

Monsieur LEGROUT indique qu'il a pu rencontrer le commissaire enquêteur l'après-midi même et que ses remarques lui seront prochainement transmises par mail.

- *Mise à jour devis bacs à fleurs*

Nous avons délibéré en 2023 pour l'achat de bacs à fleurs à la demande de l'école primaire, auprès des ateliers du coeur.

Ceux-ci n'avaient pas été commandés. Mme HELUIN nous propose un devis réactualisé de 249.60 €.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

○ *Subvention exceptionnelle Cap d'Ailly*

Monsieur HERITIER revient sur les journées prochaines d'ouverture du Phare d'Ailly.

Celles-ci nécessitent quelques travaux (remise en eau, ajout de toilettes, travaux de toiture, de peinture...).

Afin de financer ces dépenses, Monsieur HERITIER sollicite une subvention exceptionnelle de 1500 € qui sera imputée sur les lignes budgétaires dédiées au Phare sur les finances de l'Association Cap d'Ailly.

L'ensemble des membres du Conseil municipal valide l'octroi de la somme de 1500 € en subvention exceptionnelle.

○ *Commission jeunes*

Mademoiselle Clara MACRÉ effectue actuellement son stage de seconde au secrétariat.

Lors d'une discussion, Madame le Maire a évoqué l'importance de faire entendre la voix des jeunes sur la commune, sur leur façon de voir le quotidien et les animations.

Clara MACRÉ a accepté d'organiser une Commission jeunes.

○ *Création boîte à livres*

Madame le Maire a évoqué avec Mademoiselle MACRÉ, la possibilité d'ajouter des boîtes à livres sur la commune, une pour les livres enfants et l'autre pour un public plus âgé.

Les membres du Conseil Municipal valident la proposition à l'unanimité.

Il est choisi de les positionner près de la salle du Point de Rencontre.

○ *Changement des horaires de classe*

Les travaux de reconnexion terre-mer devraient débiter en septembre. La route de la Mer, qui relie Quiberville-sur-Mer et Sainte-Marguerite-sur-Mer, va être coupée pendant plusieurs mois.

Le SMVOS indique qu'il sera nécessaire de revoir totalement le circuit de ramassage scolaire et propose pour les écoles de Sainte-Marguerite, les horaires suivants :

- *Horaires actuels : 8h30-11h30 / 13h30-16h30*
- *Horaires modifiés pour 2024-2025 : 8h30-11h30 / 13h00-16h00*

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la proposition du SMVOS.

Rappel prochaine date de conseil : 13 septembre à 18h30

Madame DEPREUX lève la séance à 19h30.